

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD
CANTON D'AUDINCOURT

COMMUNE DE SELONCOURT

DELIBERATION
DU
CONSEIL MUNICIPAL

DCM20220201-13	<u>Séance du 1^{er} février 2022 à 18h30</u> L'an deux-mille-vingt-deux du mois de février le premier le Conseil Municipal de la Commune de SELONCOURT s'est réuni à la Salle des Cossies, après convocation légale, sous la Présidence de M. Daniel BUCHWALDER, Maire, pour une session ordinaire.
NOTA Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 02 février 2022, que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 21 janvier 2022 et que le nombre des membres en exercice est de 29. Exécution des articles L2121-10, R121-7, L2121-17, L2124-1, L2121-25, R121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.	
<u>Etaient présents ()</u> <u>Etaient excusés ayant donné procuration ()</u>	
Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il est procédé, en conformité de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire. Françoise PAICHEUR a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.	

OBJET : AUTORISATION DE VENTE D'UN TERRAIN COMMUNAL A M. PARREIRA

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est proposé à la vente une bande de terrain communal située au lotissement de la Mélenne. Cette bande de terrain jouxtant la propriété de Monsieur Lionel PARREIRA, domicilié 45 rue de la Mélenne à Seloncourt, celui-ci s'est porté acquéreur.

Cette parcelle d'une surface de 0a 64ca, cadastrée AL 682, est proposée au prix de vente de 6 € le m², soit un total de 384 €.

Les frais d'actes notariés seront à la charge de l'acquéreur.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la vente de ce terrain.

La Commission Urbanisme, réunie le 10 janvier 2022, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu, autorise, **à / par**

- La vente du terrain cadastré AL 682 d'une surface de 0a 64ca au prix de 384 €, à Monsieur Lionel PARREIRA.
- Le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente et tout document à intervenir.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif.
Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Seloncourt, le 1^{er} février 2022

Le Maire,
Daniel BUCHWALDER